



## Achat immobilier décès d'un des vendeurs

Par **haf91**, le **29/05/2018** à **19:38**

bonjour

merci d'avance pour les réponses qui me seront données.

Nous avons signé un compromis de vente avec 4 vendeurs(vraisemblablement une succession), nous avons obtenus l'offre de prêt et l'avons renvoyer le 04/04/2018. nous venons d'apprendre que le père(une des personnes ayant signées le compromis) de cette maison est décédé. Pourriez vous nous dire ce que l'on doit faire sachant que nous devons rendre les clés de notre logement le 6 juin. Quelles sont les solutions qui s'offrent à nous? en sachant que nous avons eu du mal à obtenir le prêt et que nous avons 2 enfants on ne se voit pas vivre à la rue.

Merci pour votre lecture et pour (je le souhaite) vos futurs réponses.

Par **goofyto8**, le **29/05/2018** à **20:18**

Bonsoir,

le décès d'un des signataires du compromis de vente rend la vente impossible dans l'immédiat.

Par **haf91**, le **29/05/2018** à **20:34**

merci pour votre réponse, mais dans ce cas là que faut il faire et surtout combien de temps devons nous espérer attendre que la vente se fasse?

Par **nihilscio**, le **29/05/2018** à **21:29**

Bonjour,

La vente est parfaite dès la signature du compromis. Les héritiers de la personne décédée sont donc tenus de réitérer le compromis par acte authentique. Celui-ci sera forcément retardé, mais le principe de la vente n'étant pas remis en question, vous devriez pouvoir aménager à la date prévue par le biais d'une convention d'occupation précaire.

Par **haf91**, le **29/05/2018** à **22:05**

merci nihilscio , mais pourrais je savoir ce qu'est la convention occupation preciaire et comment en faire la demande svp, car je n'arrive pas à comprendre ce que je trouve sur internet.

Par **nihilscio**, le **29/05/2018** à **22:13**

C'est une sorte de location mais précaire qui devra prendre fin normalement lors de la signature de l'acte authentique ou, hypothèse peu probable, lorsqu'il apparaîtra que la vente est devenue impossible. C'est à discuter avec le notaire.

Par **haf91**, le **29/05/2018** à **22:23**

ah d'accord merci beaucoup

Par **JeanFransoire**, le **11/01/2019** à **11:11**

Hello tous le monde,  
j'ai été confronté à la même situation et je me suis rabattu sur une agence immobilière :  
<http://www.bpimmo.com/>

afin d'obtenir des conseils et la marche a suivre pour finaliser la vente du bien.

Gérer cela tout seul s'avère bien trop compliqué...